

COMMUNE DE PLOURIVO
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 06 octobre 2022

Ouverture de la séance à : 18h33

Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie ; Mme ALLAIR Marie-Annick, M. Loïc LE POURSOT, adjoints ; M. Claude LE HENAFF ; Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; Mme BALCOU Mélanie ; M. LE PAPE Cédric ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine, M. CHARRON Claude, conseillers municipaux.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, et les représentants de la presse locale (Le Télégramme, Ouest-France et la Presse d'Armor).

Absents : /

Procurations : M. RIOU Philippe à Mme PRUDHOMME Catherine ; Mme DONNART Sylvie à M. LE GOFF Stéphane

Secrétaire de séance : Mme PRUDHOMME Catherine

Travaux urgents sur réseau pluvial au Bourg

M. LE POURSOT Loïc, adjoint aux travaux, rappelle qu'une procédure est en cours depuis l'orage du 04 juin 2022 qui a engendré un sinistre pour l'habitation sise 3 allée du Mezou. A noter que le réseau pluvial de cette habitation se répand sur le parking de l'ancienne décharge.

De nombreuses investigations ont été entreprises par les services techniques et des entreprises (passages caméras, hydrocureuse, déblaiements, enfumage ...) pour tenter de dégager le réseau pluvial communal, qui part de la buse de large diamètre située au bas de l'entrée, sans résultat.

La seule solution est de reprendre le réseau en urgence, sur environ 80 mètres, avant l'hiver et avant de nouveaux épisodes pluvieux.

Les travaux ont été estimés par l'entreprise GOELO TP à 26 580 € HT soit 31 896 € TTC.

M. GALAIS Alain demande si la commune dispose de plans.

Mme Le Maire répond que la commune n'a pas de plan de recollement du réseau pluvial dans le Bourg.

M. LE HENAFF Claude précise que lors des travaux d'aménagement du Bourg, le réseau pluvial n'a pas été traité.

M. DANNIC Jean-Yves ajoute que lors de la mandature précédente, des travaux ont été faits pour résoudre le problème mais n'ont pas satisfait la famille LE CHEVERT.

Mme Le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la reprise du réseau pluvial sur le parking public situé en contrebas de l'année du Mezou ;
- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise GOELO TP au prix de 26 580 € HT soit 31 896 € TTC
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 18h45.